



République Française

Envoyé en préfecture le 06/03/2020  
Reçu en préfecture le 06/03/2020  
Affiché le N° 2020.001  
ID : 034-213402670-20200228-D\_2020\_001-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 28 février 2020

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 24 février 2020

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

**Absents représentés :** Christine PORCHEZ (pouvoir à Olivia GHIBAUDE), Sabine THOMAS (pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Philippe SUPERSAC)

**Absents excusés :** Guilhem DURAND

**Secrétaire :** Fabienne DRON-MAILLARD

### LOCATION SALLE POLYVALENTE AUX EMPLOYES MUNICIPAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 juin 2019 fixant les tarifs de location des salles communales. Il propose que la salle polyvalente soit à mise à disposition une fois par an à demi-tarif pour chaque employé de la commune sous réserve que la salle n'ait pas été réservée à une association ou un particulier à la date souhaitée.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition une fois par an à demi-tarif à chaque employé de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Transmission au représentant de l'État le 03/03/2020  
Affichage / Publication le 03/03/2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/03/2020

Signé : Le Maire

Pascal DELIEUZE